



**MAIRIE DE LES MONTILS – 41120**

Téléphone : 02 54 44 41 41

Télécopie : 02 54 44 41 49

# PROJET EDUCATIF

## MAIRIE LES MONTILS



2019-2022

## **I. LA COMMUNE**

Les Montils est une commune rurale de 2 000 habitants située à 12 km de Blois. Le cadre naturel verdoyant permet un attrait résidentiel important, la population a doublé depuis les années 70. Chaque habitant peut bénéficier des avantages de la campagne tout en restant à proximité d'une grande ville.

La commune compte de nombreuses associations sportives, culturelles..., une école primaire publique et une école primaire privée et des commerces de proximité.

Les élus font en sorte que leur commune réponde au mieux aux besoins de sa population.

Vocation pour le service jeunesse : *organiser des loisirs et des vacances pour tous et proposer des actions éducatives en complément de l'école.*

## **II. LE SERVICE JEUNESSE**

Le service jeunesse (3-17 ans) des communes de Les Montils, Candé sur Beuvron et Monthou sur Bièvre est mis en place depuis juin 2007. Dans le cadre d'un contrat Enfance Jeunesse signé entre ces 3 communes et la Caisse d'Allocations Familiales du Loir et Cher, le volet jeunesse comprend :

- L'accueil des 3-11 ans : le mercredi, les petites vacances scolaires et les vacances d'été.
- L'accueil des 12-17 ans : les mercredis et samedis après-midi pendant les temps scolaires et du lundi au vendredi après-midi pendant les vacances scolaires ; ainsi que l'organisation de soirées et sorties.
- la mise en place de séjours, l'été, pour les 12-17 ans
- la coordination

La commune de Les Montils est désignée comme commune pilote du dispositif. Ce projet éducatif est le travail des 3 communes.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, la commune de Les Montils gère en direct ses accueils de loisirs périscolaires, ainsi que les temps d'activités périscolaires.

## **III. LES OBJECTIFS**

Ces objectifs sont des orientations éducatives et devront être travaillés et approfondis dans le projet pédagogique de chaque service.

1. Permettre à l'enfant et aux jeunes de vivre un temps de loisirs :
  - Amener l'enfant et le jeune à découvrir des pratiques variées.
  - Jouer c'est comprendre, comprendre c'est savoir et savoir c'est pouvoir agir. Toutes ces situations en animation doivent s'appuyer sur le plaisir du jeu individuel ou collectif. Organisé ou libre, le jeu est source d'épanouissement et d'échanges.
  - Ainsi le jeu est le vecteur privilégié des temps d'animation, ce qui veut dire que les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets proposés.
  - Développer des séjours et mini séjours : (découverte, vivre ensemble), financièrement accessibles.

## 2. Favoriser le développement de l'enfant

- Pendant cette période de l'enfance et de l'adolescence, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Cette période d'évolution et de construction se traduit par un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.
- Pendant cette période l'enfant a besoin de repères pour acquérir, s'approprier et assimiler les caractéristiques de l'adulte. Tout doit être prétexte à encouragement et valorisation de l'enfant.
- Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future dans le respect des autres.

## 3. Favoriser une attitude citoyenne

- Permettre à l'enfant d'avoir une attitude responsable : respecter l'autre dans son individualité, son intégrité, ses différences, tout en respectant les règles de vie collective.
- Reconnaître à tout individu la fonction de citoyen et lui permettre d'acquérir la capacité de participer aux réflexions et décisions collectives.
- Permettre aux jeunes de développer leur esprit critique et de faire des choix.

## 4. Favoriser les relations avec les familles

- L'éducation de l'enfant est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école, loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire.
- L'accueil se veut un lieu de discussion et d'échanges autour de la journée de l'enfant. Les équipes d'animateurs sont particulièrement sensibilisées à relayer les informations auprès des différents interlocuteurs de l'enfant.

## 5. Améliorer la qualité de l'accueil

- Favoriser l'élaboration de projets de qualité et accompagner leur conduite en offrant aux personnels des actions de formation continue, dans un but de fidélisation.
- Mettre en place des réunions d'échanges constructifs, et élaborer des plannings adaptés au public accueilli.

## 6. Développer les actions d'intégration à la vie locale

- Favoriser les liens intergénérationnels.
- Participer aux actions des communes (téléthon)

# **IV. LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS**

## **1) Les équipements**

Pour les enfants :

- 2 salles ALP situées à l'école primaire de Les Montils

Pour les jeunes :

- Un local indépendant de 100 m2 proche de l'école primaire

Pour tous :

- Le gymnase
- Toutes les infrastructures sportives extérieures

Pour la coordinatrice :

- Un bureau équipé de matériel informatique dans la Mairie

Pour la secrétaire et les directeurs :

- Un bureau équipé de matériel informatique dans la Mairie

## 2) Les moyens financiers

Le budget est travaillé avec l' élu chargé de la jeunesse, la coordinatrice et la secrétaire de mairie et soumis à la commission enfance jeunesse pour validation. Ils déterminent ensemble les orientations budgétaires avant d'élaborer le budget.

La coordinatrice présente le budget à ses directeurs puisqu'il représente un outil de travail essentiel.

Ce budget comporte des postes fixes (frais de fonctionnement) et des lignes concernant les activités telles que l'achat de matériels éducatifs, les sorties, les intervenants ainsi que l'alimentation relative aux goûters et aux fêtes.

Les commandes, achats ou devis peuvent être fait par les directeurs mais sont validés par la coordinatrice.

Les produits sont les participations des familles, les prestations CAF et CAJ et la participation communale.

## 3) Les équipes

Chaque structure bénéficie d'une équipe d'animateurs permanents, en fonction de la fréquentation des enfants et du taux d'encadrement fixé par la DDCSPP. Un directeur est présent sur chaque structure. Un coordinateur gère l'ensemble des actions du service jeunesse.

Modalités de recrutement de l'équipe d'encadrement :

- ✓ Le recrutement des directeurs se fait par la coordinatrice en concertation avec l'élue chargée de la jeunesse
- ✓ Le recrutement des animateurs se fait par les directeurs en concertation avec la coordinatrice, avec information des élus concernés.
- ✓ Le recrutement des agents d'entretiens liés à chaque service se fait par les élus en lien avec la secrétaire de Mairie.

L'ensemble des recruteurs devra donner à la secrétaire de mairie tous les éléments nécessaires à la réalisation du contrat.

La coordinatrice lui donnera les heures de présence mensuelles, après avoir vérifié les heures en lien avec les absences ou remplacement, pour l'établissement de la fiche de paie.

## 4) Les horaires d'ouverture

→ Les accueils de loisirs périscolaires :

Accueil du matin de 7h30 à 8h30

Accueil du soir de 16h à 18h45

→ L'accueil de loisirs 3-11 ans :

De 7h30 à 18h30 avec possibilité le mercredi d'inscrire à la ½ journée avec repas (pour le créneau du matin départ entre 13h et 14h, pour le créneau de l'après-midi arrivée à 12h).

→ Le local des jeunes 11-17 ans :

De 14h à 18h (horaires pouvant varier selon les sorties et soirées proposées).

## 5) Les modalités tarifaires / inscriptions

→ Les accueils de loisirs périscolaires :

Les familles inscrivent au bureau du service scolaire leurs enfants à l'année afin que l'équipe puisse avoir le dossier sanitaire de l'enfant et les coordonnées de la famille. La facture est établie en fonction des présences des enfants. Les tarifs sont établis en fonction des quotients familiaux des familles et en fonction du temps passé à l'accueil (départ avant 17h30 ou après 17h30).

→ L'accueil de loisirs 3-11 ans :

Les inscriptions sont obligatoires et se font pour les mercredis au maximum le lundi d'avant, pour les petites vacances et grandes vacances dans la limite de la capacité d'accueil. La coordinatrice bénéficie d'une régie de recettes, elle gère donc les factures et les encaissements. Les tarifs sont établis en fonction des quotients familiaux des familles.

→ Le local des jeunes 11-17 ans :

Il fonctionne en accueil libre. Une adhésion annuelle ou trimestrielle est obligatoire pour participer aux activités. Pour certaines soirées et sorties, une inscription est obligatoire et une participation peut être demandée en sus.

## 6) Les outils d'informations et relations avec les familles

- Site internet du service Jeunesse et de la Mairie
- Flyers à chaque période de vacances
- Boite mail
- Flash municipaux et bulletin municipal
- Panneau lumineux de la commune

Un bureau à l'entrée de la mairie est au service des familles pour y faire toutes les démarches nécessaires, prendre les informations ou rencontrer la coordinatrice. Les parents peuvent rencontrer sur demande l'élue en charge de la jeunesse.

## 7) Le règlement intérieur

Ce règlement est adopté par le conseil municipal et mis en ligne sur le site internet. Il est remis aux familles lors d'une première inscription.

La coordinatrice s'assure de sa mise à jour, en fonction des changements de modalités de fonctionnement.

## 8) Les temps de concertation et de préparation pour les équipes

La coordinatrice fait un point hebdomadaire avec les directeurs.

Pour l'équipe, il est prévu un temps de réunion à chaque période de vacances pour préparer les plannings, et une réunion de bilan à chaque période.

## 9) Les modalités d'organisation d'activités accessoires et séjours

Les mini séjours et les séjours se font prioritairement en camping afin de faire vivre aux enfants et aux jeunes un vrai temps de vacances et de favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie en fonction de leurs âges. Les règles de vie en collectivité seront au préalable travaillées avec les équipes. Les enfants et les jeunes participent à toutes les tâches de vie quotidienne et collective.

Les moyens matériels : nécessaire camping complet (tentes pour jeunes, tentes cuisine, vaisselle, matériel cuisine, tables, frigo...).

Les moyens humains : les équipes d'encadrement auront un temps de préparation supplémentaire et les directeurs devront s'assurer des règles d'hygiène et de sécurité.

### 10) Modalités d'évaluation

Afin d'évaluer les différents services, voici les outils mis à disposition :

- Bilans qualitatifs et quantitatifs rédigés par les directeurs à chaque période de vacances.
- Rapport annuel d'activité rédigé par la coordinatrice.
- Un bilan d'activité et financier au 31/08 présenté à la commission enfance jeunesse de novembre.
- Des temps de réunion/concertation régulière entre l'élue en charge de la jeunesse et la coordinatrice.
- Présence de la coordinatrice aux commissions enfance jeunesse, aux comités de pilotage du CEJ et aux conseils d'école.

Ce projet est un guide pour les équipes d'animation dans la conception des projets pédagogiques.

D. Coudert,  
Maire de Les Montils.

